

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

### **Arrêté du 19 février 2016 portant nomination d'un membre de la mission de contrôle du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives du service du contrôle général économique et financier**

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu l'ordonnance n° 45-2563 du 18 octobre 1945 instituant un Commissariat à l'énergie atomique;

Vu le décret n° 72-1158 du 14 décembre 1972 pris pour l'application du décret du 29 septembre 1970 relatif au Commissariat à l'énergie atomique;

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Pierre COUDERC, contrôleur général des armées, est nommé membre de la mission de contrôle du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives du service du contrôle général économique et financier à compter du 1<sup>er</sup> février 2016, en remplacement de M. Franck LE GUEN, contrôleur général des armées, appelé à d'autres fonctions.

#### Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 19 février 2016.

Pour les ministres et par délégation :  
*La chef du service du contrôle général  
économique et financier,*  
I. ROUX-TRESCASES